



REGLEMENT DES RANDONNEES DE VILLEPREUX 2023



TYPE : Randonnées cyclotourismes à allure libre - 2 parcours :
Villepreux Les Andelys Villepreux (**201 km**) Sur le chemin des Andelys (**138 km**)

■ Niveau de difficulté pour les parcours 201 km et 138 km : catégorie rouge

DEPART : au fil de l'eau (Pas de départ groupé)

- Samedi 13 mai 2023
- De 6h30 à 8h00 pour le **201 km** et de 7h00 à 9h00 pour le **138 km**
- Adresse : Complexe sportif Alain Mimoun
Avenue du Général de Gaulle
78450 VILLEPREUX - ☎ : contact organisateur 06 98 89 94 14

ARRIVEE :

- Contrôle : le samedi 13 mai 2023 jusqu'à 20 heures
- Adresse : même adresse que le point de départ

POINTS DE CONTROLE SUR LE PARCOURS

Localité	Km 201	Km 138		Ouverture	Lieu
Aincourt (95)	44	44		8h00 -11h30	Place de l'église
Les Andelys (27)	90			10h00 -14h30	Stade Tomasini
Boissets (78)	161	98		10h00 - 17h30	Parc du Douaire

REGLEMENT :

- Au départ, chaque participant recevra une carte de route. Cette carte de route sera tamponnée aux différents points de contrôle pendant les heures d'ouverture.
- Les parcours sont fléchés, les participants pourront télécharger la trace des 2 parcours depuis notre site.
- **Le port du casque est obligatoire.**
- Les participants devront appliquer les dispositions du Code de la Route et celles prises par les autorités locales compétentes, ne pas rouler à plus de 2 de front et se mettre en file indienne chaque fois que la sécurité l'exige et, dans tous les cas lors des traversées des agglomérations.
- Les participants devront éviter de former des pelotons pouvant occasionner une gêne pour les autres usagers de la route.
- Les participants devront exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières.
- Les participants respecteront la nature, l'environnement, les locaux mis à leur disposition.
- Les voitures suiveuses sont interdites sur le parcours.
- Le port du casque à coque rigide est vivement recommandé (il est obligatoire pour les mineurs).
- Hors agglomération et par visibilité insuffisante, le port du gilet de haute visibilité conforme à la réglementation en vigueur est obligatoire (article R 431-1-1 du Code de la route et articles 2 et 3 de l'arrêté du 29/09/2008).
- Les mineurs doivent être munis d'une autorisation parentale

Renseignements, Inscriptions et tarifs : Voir site <http://www.acrv.asso.fr> (le cyclotourisme à villepreux) ou sur calendriers fédéraux ou ☎ : 01 30 56 25 32 ou 06 98 89 94 14



REGLEMENT DES RANDONNEES DE VILLEPREUX 2023



- Les participants ne devront pas s'éloigner du parcours officiel
- Chaque participant reconnaît être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il a choisi et dont il a pris connaissance
- Les cycles utilisés, mus exclusivement par la force musculaire, doivent être équipés conformément aux dispositions du Code de la Route, en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage
- Les Vélos à Assistance Electrique (VAE) doivent être conformes à la réglementation en vigueur.
- Les participants respecteront les consignes verbales et écrites de l'organisateur
- Les participants respecteront le rôle des bénévoles

Conditions sanitaires :

- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des participants et des bénévoles

L'INSCRIPTION A LA RANDONNEE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU REGLEMENT

Assurances :

- L'organisateur a contracté une assurance type « Mini Braquet » (soit uniquement en Responsabilité Civile et Défenses pénale et recours suite à accident) pour les non-licenciés et est lui-même couvert par AXA AMPLITUDE ASSURANCES – contrat n° 10750337004
- Les participants licenciés FFVélo sont couverts par l'intermédiaire de leur licence selon la formule souscrite (Petit Braquet ou Grand Braquet)

Assistance sécurité : Des Bénévoles titulaires du « PSC1 » seront répartis sur les différents points de contrôle

- En cas d'accident sur la route, seules les autorités sanitaires, de police ou gendarmerie sont compétentes.
- **Rappel des n° de secours : 18 (pompiers) – 112 (N° pour les portables) – 15 (SAMU)**

Pour l'association, son Président

Michel GOUEDARD

Renseignements, Inscriptions et tarifs : Voir site <http://www.acrv.asso.fr> (le cyclotourisme à villepreux) ou sur calendriers fédéraux ou ☎ : 01 30 56 25 32 ou 06 98 89 94 14